



AMBASSADE  
DE LA

REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)

B-1150 BRUXELLES

OBJET :

Rapport sur la Politique  
internationale vue de  
Bruxelles.

A traiter par

Date entrée : 15-3-90

N° Classement : 5685/00-05

CONFIDENTIEL

Bruxelles, le

09 MARS 1990

N° 495/00.05.01/16.04.11.01

A Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
Internationale,  
KIGALI.-

Copie pour information à :

→ - Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise

s/c de Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération Internationale.  
KIGALI.-

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire rapport dans les lignes qui suivent,  
sur l'actualité internationale en ces débuts de l'année 1990 telle  
qu'aperçue de Bruxelles.

#### I. INTRODUCTION.

Tout d'abord, il y a lieu de signaler la poursuite du vaste  
mouvement de réformes dans les pays de l'Europe de l'Est qui se sont  
également rendus compte de l'échec du communisme comme modèle  
d'organisation sociale et de développement économique, et tentent  
actuellement d'instaurer, chacun à sa manière, un nouveau système  
susceptible de répondre le mieux aux profondes aspirations de leur  
populations en matière économique, sociale et politique.

Il faudrait citer ici en particulier deux pays, à savoir :

- Premièrement, l'Union des Républiques socialistes soviétiques  
(U.R.S.S.) qui, à son tour, est non seulement atteinte par le vent des  
changements, mais également menacée dans ses fondements par le problème  
des nationalités.

En effet, les revendications d'indépendance des Etats baltes  
et celle des Républiques méridionales de l'U.R.S.S. qui paradoxalement  
se sont développées à la faveur de "la perestroïka et la glasnost",  
représentent de graves risques de destabilisation de l'une des deux  
puissances mondiales. A ce sujet, les pays occidentaux, les Etats-Unis  
en tête, se sont déclarés en faveur de la politique de Michael GORBACHEV,  
et sont disposés à lui accorder l'appui nécessaire pour mener à bien les  
réformes. Car, ils estiment qu'il n'y a aucun intérêt à assister à un  
éventuel démembrement de ce grand pays.

.../...



AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

- Deuxièmement, la situation en République Démocratique Allemande (R.D.A.) où, d'après certaines estimations, le tiers (1/3) de la population vit assis sur ses valises, attire également l'attention.

Comme à la fin de l'année passée, lorsque la migration massive des citoyens est-allemands vers la République Fédérale d'Allemagne avait relancé le processus de rapprochement des 2 Etats allemands, la migration continue vers "l'Ouest", évaluée à près de 2.000 personnes par jour, et ce depuis le début de cette année, aura sans doute fourni une contribution décisive à l'accélération de l'unification de la R.D.A. et de la R.F.A., sous l'impulsion il est aussi vrai, de la campagne électorale en cours dans les 2 pays.

En outre, il est généralement admis que ce phénomène a accentué la nouvelle situation géo-politique en Europe, dont cependant les traits varient de façon si intense qu'ils échappent encore aux schémas des experts, en ce qui concerne d'une part la question de l'unification allemande et la construction européenne, et d'autre part, le cadre des rapports Est-Ouest et le problème de l'avenir des 2 Alliances militaires.

Plus que jamais, l'actualité internationale reste ainsi braquée sur l'Europe, notamment à travers la problématique de l'organisation du nouvel espace européen.

Dans ce contexte, il faudrait néanmoins rappeler que la situation change assez rapidement, et que les hypothèses valables aujourd'hui ne le seront peut-être plus demain, car vite dépassées par les événements.

Par ailleurs, un autre élément majeur qui mérite d'être mentionné dans ce Rapport, et qui est à rapprocher également de l'amélioration actuelle du climat international, concerne la libération de M. Nelson MANDELA, intervenue le 11.2.1990 en Afrique du Sud.



**AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

**II. ORGANISATION ET GESTION DU NOUVEL ESPACE EUROPEEN.**

Alors qu'au début des observateurs pensaient que le mouvement de réformes concernait principalement sinon exclusivement les pays de l'Est, force est de constater que l'Europe occidentale, à son tour, est directement affectée par ces bouleversements, par le canal de la question allemande.

**1. La question allemande.**

**a) Evolution du problème de l'unification allemande.**

Encore une fois, les événements ont devancé les hypothèses sur lesquelles la plupart des stratèges fondaient l'espoir que l'unification de l'Allemagne allait prendre encore quelque temps et qu'elle pourrait ainsi se faire de manière contrôlée.

En effet, depuis la fin du mois de janvier 1990, l'évolution de la question allemande a fait des pas de "géant", et ressemble plutôt à une machine emballée !

Comme souligné dans le précédent Rapport (cfr. lettre n° 2530 du 29.12.1989), le cadre de la question allemande aura bénéficié d'une dynamique créée par un certain nombre de facteurs, à savoir essentiellement : les retrouvailles des 2 Etats allemands après 40 ans de séparation, ainsi que les contraintes de la campagne électorale en cours en R.D.A. et en R.F.A.

**(1) Problème de migration des citoyens est-allemands vers la R.F.A.**

Malgré l'ouverture du "MUR" en novembre 1989, le flux des réfugiés est-allemands ne tarit pas. Car, le nombre d'allemands de l'Est passés à l'Ouest en 1989 s'élève à 720.000 personnes, et à 80.000 personnes durant les 6 premières semaines de cette année.

.../...



**AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

Les réfugiés étant généralement des personnes actives et souvent spécialisées, ces chiffres traduiraient en quelque sorte non seulement la forte différence du niveau de vie des 2 Etats, mais ils illustrent aussi le risque réel d'un effondrement de la République Démocratique Allemande au profit de la République Fédérale d'Allemagne.

C'est donc dans le but de conjurer ce risque qu'à l'occasion des visites effectuées à Moscou le 30.1.1990 par le Premier Ministre est-allemand H. MODROW et par le Chancelier Fédéral ouest-allemand H. Kohl le 10.2.1990, le Président Gorbatchev a annoncé que désormais l'U.R.S.S. reconnaît le droit à l'autodétermination des 2 Etats allemands, mettant ainsi fin au tabou de l'unification de l'Allemagne entretenu sur la scène internationale depuis 1949.

(2) Contraintes liées à la campagne électorale en R.D.A. et en R.F.A.

A toutes fins utiles, il sied de rappeler que des élections générales qui doivent consacrer le renouveau démocratique en R.D.A. se tiendront le 18.3.1990, et en R.F.A. des élections législatives le 2.12.1990.

D'emblée, il faut constater que ces 2 scrutins ont été placés sous la bannière de l'Allemagne, et déjà les différents partis politiques ouest-allemands se sont lancés dans la campagne, en commençant par l'Est, où viennent d'être installés des partis politiques semblables à ceux de R.F.A. (Parti social-démocrate, Parti démocrate-chrétien, Parti libéral, Parti des verts, et le Parti socialiste démocratique : l'ex-Parti socialiste unifié).

C'est dans ce contexte particulier qu'il faudrait placer d'une part le vote par "les pieds" fait par les allemands de l'Est pour exprimer leur impatience devant la faiblesse des changements et le manque d'espoir dans l'avenir de leur pays, et d'autre part une série d'initiatives personnelles lancées ces derniers temps par le Chancelier fédéral H. Kohl, dont on dit qu'il est décidé à devenir "le Chancelier de l'Allemagne unie".



**AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

L'une de ces initiatives a été lancée le 13.2.1990, et concerne la création d'une union économique et monétaire entre la R.D.A. et la R.F.A., telle que proposée par H. Kohl à H. Modrow lors d'une visite que celui-ci a effectuée à Bonn du 13 au 14.2.1990. A cette occasion, ils ont convenu qu'au jour J, le Deutsche Mark remplacera le mark est-allemand comme unité monétaire et moyen de paiement légal, et, en même temps, la R.D.A. prendrait les dispositions nécessaires en vue d'adopter les structures d'une économie de marché. A cet effet, une commission ad hoc composée d'experts des 2 pays a été instaurée.

b) Commentaires sur l'évolution de la question allemande.

Alors que l'accélération de la question allemande a provoqué un enthousiasme populaire en R.D.A. et en R.F.A., elle a au contraire été accueillie dans les pays voisins tant à l'Est qu'à l'Ouest par des sentiments de perplexité et de prudence, car grande aura été la surprise de tous ceux qui avaient consigné dans les Textes fondamentaux aussi bien de l'Alliance atlantique que ceux de la Communauté Economique Européenne, le droit du peuple allemand de disposer de lui-même, tout en croyant que cela ne pourrait jamais se faire.

Dès lors, tout en se rendant compte que l'on ne domine pas le rythme pris par la question allemande et qu'en conséquence, on ne peut aussi s'y opposer, les autres pays directement concernés sont généralement d'accord pour admettre la réalité de l'unification allemande. Celle-ci devrait cependant satisfaire un certain nombre de conditions :

- Premièrement, ce processus doit se dérouler de manière pacifique, sans menacer les intérêts des pays voisins.
- Deuxièmement, il ne peut entraîner une modification des frontières actuelles, telles que fixées à l'issue de la IIème Guerre mondiale. Aussi, l'Allemagne unie comprendrait - elle le territoire de la R.D.A. et celui de la R.F.A., et il ne s'agirait en aucun cas d'une réunification dans les frontières du Reich de 1937, et ce en dépit des avis qui ont régulièrement été émis dans ce sens par le Tribunal Constitutionnel ouest-allemand.



- 6 -

AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

Toutefois, cette convergence de vues entre l'Est et l'Ouest sur le principe de la réunification disparaît quand il s'agit de déterminer la portée du processus de l'unification de l'Allemagne.

Sur le plan militaire et stratégique, l'U.R.S.S. ainsi que ses alliés ont fait connaître à plusieurs reprises qu'ils excluent que l'Allemagne unie demeure dans la structure de l'OTAN, et prônent cependant sans conviction, car contraire même aux intérêts soviétiques, la neutralité de l'Allemagne.

Par contre, les Etats-Unis et leurs alliés occidentaux estiment que l'Allemagne devra rester intégré dans l'OTAN, tout en proposant néanmoins des arrangements spéciaux concernant l'actuel territoire est-allemand, lequel ne ferait pas l'objet d'une extension de la zone de l'Alliance atlantique. Nous reviendrons sur ce point dans la section relative à l'organisation de la sécurité dans le nouvel espace européen.

Au niveau de la C.E.E., les partenaires de la R.F.A., tout en proclamant d'emblée que la R.D.A. est la bienvenue au sein de la Communauté, craignent cependant que l'unification allemande, avec l'allure incroyable qu'elle a prise, ne puisse perturber les plans de mise en oeuvre des objectifs de l'Acte unique, à savoir principalement la réalisation du Marché intérieur et l'édification de l'Union européenne.

C'est dans ce contexte que le Conseil des Ministre des Affaires Etrangères de la C.E.E. tenu le 20.2.1990 à Dublin, a exprimé son soutien à l'ancrage du processus de réunification allemande dans la Communauté, et a convenu qu'une réunion extraordinaire du Conseil Européen consacrée à la question allemande sera organisée le 28.4.1990 également à Dublin (l'Irlande exerçant la Présidence de la C.E.E. au cours du Ier semestre 1990).

Réactions de la Belgique à l'évolution de la question allemande.

Comme dans d'autres pays, les milieux politiques belges ont été pris de court par la vitesse des événements. Dans l'ensemble, ces

.../...



AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

milieux se déclarent en faveur de l'unification allemande, qui devrait toutefois se réaliser dans le cadre de l'Europe, et sans provoquer de modification de frontières. En outre, ils expriment une certaine inquiétude quant au risque de destabilisation du Système monétaire européen (S.M.E.) que comprendrait l'union économique et monétaire de la R.D.A. et la R.F.A. Aussi, compte tenu des remarques qui précèdent, et au vu de la dimension internationale de l'unification de l'Allemagne qui n'est donc pas du seul ressort des allemands, ces milieux estiment-ils que la précipitation n'est pas de mise, la prudence devant être une des règles de ce processus.

En revanche, les milieux d'affaires belges se félicitent de la future union économique et monétaire allemande qui deviendra le premier partenaire commercial de la Belgique. En outre, les industriels espèrent pouvoir tirer parti de nouvelles opportunités de cette union, en termes de sous-traitance notamment dans le secteur de biens d'équipement, ou au niveau du partenariat avec des sociétés est-allemandes qui sont dotées d'une taille comparable à celle des sociétés belges, entre autres dans les secteurs de la chimie, les produits sidérurgiques et le textile.

Tels sont, en résumé, les points essentiels d'ordre politique et économique qui à l'heure actuelle marquent la question de l'unification allemande, dont l'évolution change cependant au jour le jour.

En définitive, il semble de plus en plus évident que la situation globale s'éclaircira davantage à l'issue des élections générales en R.D.A. le 18.3.1990, mais également après celles du 2.12.1990 en R.F.A., les gouvernements nouvellement désignés dans les 2 Etats allemands étant à même de prendre des engagements à long terme qu'exigera une véritable union.

2. Gestion du nouvel espace européen.

a) Elaboration du nouvel espace européen.

A toutes fins utiles, il faudrait rappeler que les changements qui se déroulent actuellement en Europe ont été rendus possibles par

.../...



**AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

l'avènement en U.R.S.S. de l'ère de "la perestroïka et la glasnost".

Inattendus, ces changements auront contribué à créer en Europe une situation nouvelle, donc inconnue, tout en provoquant heureusement une amélioration sensible du climat international.

En conséquence, d'intenses efforts sont engagés par les différents pays concernés afin de définir les voies par lesquelles sera construite l'Europe de demain. Ainsi, à l'occasion du Nouvel An 1990, Michael Gorbatchev a à nouveau lancé un appel en faveur de la "Maison commune européenne", notion qui à son avis répondrait assez bien aux nouvelles perspectives de l'Europe. Pour sa part, le Président François Mitterrand a formulé le concept de "Confédération européenne" qui pourrait se réaliser en 2 étapes suivantes :

- En premier lieu, il s'agirait de renforcer la Communauté Economique Européenne, en tant que référence et pôle d'attraction des pays de l'Est.
- Durant la deuxième étape qu'il faudra inventer, a-t-il dit, sur la base de l'étape précédente et en partant également du processus d'Helsinki, l'on aboutirait à la "Confédération européenne" au sein de laquelle seraient associés tous les Etats européens, en une "organisation commune et permanente d'échanges, de paix et de sécurité".

A ce sujet, l'on se rappellera que de leur côté les Etats-Unis avaient en décembre 1989 préconisé d'ériger le nouvel espace européen sur la base des structures de l'OTAN.

A l'exception de ce dernier concept portant sur " le nouvel atlantisme européen", les deux premiers présentent de prime abord une certaine similitude, et offrent l'avantage d'englober les principaux pays intéressés par l'avenir de l'Europe. Toutefois, en l'absence d'indications précises quant à leurs composantes dont la mise en oeuvre permettrait de mieux dessiner les contours de l'Europe de demain, d'aucuns se demandent si le processus d'Helsinki (Conférence

.../...



AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

sur la sécurité et la coopération en Europe) ne serait pas justement le cadre approprié à l'évolution actuelle. Et de dire que la C.S.C.E. regroupant les deux grandes puissances ainsi que tous les pays d'Europe (sauf l'Albanie), il y aurait lieu de dépasser son état actuel de "simple forum", en mettant sur pied des mécanismes opérationnels propres en vue de favoriser l'organisation de l'espace économique européen et le développement de la coopération politique européenne. A ce stade, il s'agit certes d'une hypothèse parmi d'autres, mais qui cependant pourrait être plus facilement appliquée sur le terrain, notamment à l'occasion de la IIème Conférence C.S.C.E. qui se tiendra au cours de cette année.

b) Système de sécurité du nouvel espace européen.

Un des problèmes fondamentaux qui se pose dans la définition du nouvel espace européen concerne l'organisation de son système de sécurité.

Comme cela a été souligné précédemment, le réchauffement des rapports Est-Ouest s'accompagne d'une mise en cause du rôle et des stratégies des 2 Alliances militaires. Monsieur G. Coëme, Ministre belge de la Défense, le dit si bien en évoquant l'évolution en cours qui implique la "nécessaire restructuration de l'armée en face d'une menace entrain de changer".

Le cas de la défense de l'Allemagne unie illustre encore une fois la complexité de la situation, ou mieux ceci apparaît comme une conséquence de la question allemande. Plusieurs hypothèses sont couramment avancées :

- Premièrement, la neutralité de l'Allemagne.

Tout le monde, y compris les Soviétiques bien qu'ils affirment le contraire, est d'accord pour considérer que "ce grand pays au coeur de l'Europe, la troisième puissance économique du monde, l'allié privilégié des Etats-Unis au sein de l'OTAN, l'allié fondamental de la France dans la construction européenne, ne peut raisonnablement demeurer un sous-Etat contraint à la neutralité, parce qu'il lui



**AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

faudrait continuer à assumer un passé historique vieux de près de 50 ans".

- Deuxièmement, l'intégration de l'Allemagne dans l'OTAN.

Privilégiée par les pays occidentaux, cette hypothèse est totalement rejetée par l'U.R.S.S. qui exclut que l'Allemagne réunifiée demeure dans les structures de l'OTAN. D'après certains spécialistes, l'Union Soviétique qui a le mieux assisté à la décomposition de la R.D.A., voudrait par ce biais de la sécurité tenter de garder un contrôle minimal sur le processus de l'unification allemande. Car, d'un autre côté, l'on ne voit pas clairement comment les troupes soviétiques resteraient plus longtemps que nécessaire sur l'ancien territoire est-allemand, après son intégration à la R.F.A.

A long terme, l'intention de l'U.R.S.S., d'après d'autres analyses, serait d'aboutir plutôt à une démilitarisation de l'Alliance atlantique dans le cadre de celle, par étapes, de toute l'Europe.

De son côté, l'OTAN, tout en restant ferme sur l'appartenance de l'Allemagne en son sein, laisse dire qu'il serait néanmoins possible de trouver des arrangements spéciaux, ou d'offrir des garanties supplémentaires à l'U.R.S.S.

- Troisièmement, le renforcement de la coopération entre l'Alliance atlantique et le Pacte de Varsovie.

A la suite du Sommet américano-soviétique tenu à Malte du 2 au 3.12.1989, la première Conférence des Ministres des Affaires étrangères de l'OTAN et du Pacte de Varsovie vient de s'achever à Ottawa. Elle a pris fin sur un constat d'échec sur le thème principal de la réunion, à savoir l'établissement d'un système mutuel

.../...



**AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B-1150 BRUXELLES

de surveillance aérienne pour le contrôle du désarmement. Toutefois, la Conférence a avalisé l'accord de réduction à 195.000 hommes de troupes stationnées en Europe (les Etats-Unis ayant le droit d'y faire stationner 30.000 soldats supplémentaires). Le résultat le plus significatif de la Conférence concerne cependant la question allemande, dont les aspects externes feront l'objet d'une réunion des 4 puissances victorieuses en 1945 (Etats-Unis, U.R.S.S., Grande-Bretagne, France) et des 2 héritiers du vaincu (R.D.A. et R.F.A.).

D'après certains renseignements, les travaux de ladite réunion, souvent appelée "Réunion (2) + (4)" porteront sur :

- \* La liquidation des droits des 4 puissances garantes de l'Allemagne (statut de Berlin, couloirs de transport et communications...) ;
- \* La place de l'Allemagne unie dans l'organisation de la sécurité en Europe.
- Enfin , la dernière hypothèse a trait à l'instauration d'une Communauté de sécurité européenne.

Schématiquement, cette hypothèse correspondrait à l'édification de la "Confédération européenne" ou celle de la "Maison commune européenne".

Dans ce contexte, il faudrait à toutes fins utiles, relever l'expérience que mène actuellement, sur le terrain, le Conseil Franco-allemand de défense et de sécurité, par la création d'une brigade conjointe composée de 4.200 hommes.

En résumé, voilà comment se pose la question de la sécurité de l'Europe de demain. S'il est évident que les 2 Alliances militaires seront maintenues à l'avenir, il n'est pas moins vrai qu'elles devront être modifiées et s'adapter à la nouvelle situation.

.../...



**AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

c) Coopération Est-Ouest.

Cette partie du Rapport porte essentiellement sur l'aide occidentale à l'Est.

Il y a lieu de rappeler qu'à la suite du "Sommet de l'Arche" tenu en juillet 1989 à Paris et du Conseil Européen de Strasbourg (18-19.12.1989), un projet de créer la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (B.E.R.D.) a été lancé, grâce à une initiative de la France.

La première réunion technique ad hoc a été organisée le 16.1.1990 à Paris. L'on peut retenir de ces travaux les éléments ci-après :

Participation.

34 pays et 2 institutions européennes (la Commission et la Banque européenne d'investissement) participent aux travaux. Ces pays sont :

- 12 membres de la C.E.E.,
- 6 membres de l'Association européenne de libre échange : Autriche, Suisse, Finlande, Suède, Norvège, Islande,
- Turquie, Chypre, Malte,
- 8 pays de l'Est : U.R.S.S., R.D.A. , Pologne, Hongrie, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Roumanie, Yougoslavie,
- 5 membres non-européens de l'OCDE : Etats-Unis, Canada, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande.

Objectifs de la B.E.R.D.

Ce nouvel instrument a pour objectif d'accompagner dans les pays de l'Est les réformes vers l'économie de marché. La Banque financera en priorité le développement du secteur privé, ainsi que des projets d'infrastructures indispensables (e.g. : Télécommunications).

.../...



**AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

Composition du capital social.

Le capital social de la Banque s'élèvera à 10 milliards Ecu, dont une tranche de 30 % sera libérée dès la première année.

D'après certaines informations préliminaires, la C.E.E. sera majoritaire avec 51 % du capital social. Celui-ci serait réparti comme suit :

- 8,58 % pour chacun des principaux partenaires : France, Royaume-Uni, R.F.A., Italie, Etats-Unis, Japon, U.R.S.S.
- Espagne : 3,15 % ; Pays-Bas : 2,48 % ; Belgique : 2,28 % ; Danemark : 1,20 % ; Grèce : 0,65 % ; Portugal : 0,42 % ; Irlande : 0,30 % ; Luxembourg : 0,20 % ; C.E.E. : 6 %.
- 6,5 % au total pour les autres pays de l'Est.
- Tandis que le reste du capital serait réparti entre les autres pays membres de l'OCDE.

Siège.

Strasbourg, Dublin, Londres, Amsterdam, Copenhague, Vienne et Prague ont offert d'abriter le siège de la Banque.

De manière générale, l'on estime que la Banque pourrait ouvrir ses guichets au cours de cette année.

d) Place du Japon dans le cadre Est-Ouest.

Les débuts de l'année 1990 auront également enregistré un important événement, à savoir l'entrée du Japon sur la scène politique internationale, ou comme l'écrit le journal "Le Monde" (19.1.1990), la "renaissance diplomatique" de ce pays.

En effet, c'est généralement dans ce contexte, mais également en raison de contraintes électorales, que le Premier Ministre Japonais Toshiki KAIFU a entrepris du 8 au 18.1.1990 une vaste tournée européenne qui l'a conduit en Belgique, en République Fédérale d'Allemagne, en France, au Royaume-Uni, en Pologne et en Hongrie.



AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

Dans ses déclarations, le Premier Ministre KAIFU a indiqué que "le Japon, comme un des leaders des démocraties industrialisées, se doit de jouer un rôle majeur, non seulement économique mais politique... et d'oeuvrer sans relâche pour la paix et la sécurité du monde". C'est pourquoi, a-t-il dit, "tout en développant la coopération américano-japonaise, le Japon doit se dégager de son alliance traditionnelle sur Washington et mettre sur pied une politique régionale indépendante".

L'autre message de ce premier voyage de Monsieur T. KAIFU en Europe est que, pour le Japon, l'évolution des rapports Est-Ouest doit être globale, et ne peut exclure ni l'Extrême-Orient ni l'Asie et le Pacifique.

Par ailleurs, le voyage aura contribué à amorcer le développement des investissements et des échanges avec l'Europe centrale et orientale. A l'occasion de cette visite, le Premier Ministre KAIFU a accordé une aide de 2 milliards U.S. \$ à la Pologne et à la Hongrie qui, a-t-il souligné, devraient être le modèle de la coopération que le Japon entend mener avec l'ensemble des pays de l'Est.

e) Pays en voie de développement.

S'agissant des pays en voie de développement face à l'évolution des rapports Est-Ouest, il y a lieu de souligner la nécessité de suivre avec attention tout le processus du rapprochement Est-Ouest, afin d'éviter que les pays occidentaux ne placent au dernier rang les préoccupations de leurs partenaires du Sud, en privilégiant les retrouvailles avec l'Est.

.../...



- 16 -

AMBASSADE  
DE LA  
**REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1  
(coin av. de Tervueren)  
B - 1150 BRUXELLES

Tels sont, Monsieur le Ministre, les principaux éléments de ce rapport sur la politique internationale en ces débuts de l'année 1990, telle que vue de Bruxelles.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

François NGARUKIYINTWALI,

Ambassadeur.